MINISTERE DU DEVELOPPEMENT, CHARGE
DES EAUX ET FORETS
- - -
SECRETARIAT D'ETAT AU DEVELOPPEMENT,
CHARGE DES POSTES ET TELECOMMUNICA-
TIONS, DE L'AVIATION CIVILE, DU
TOURISME ET DE L'HABITAT
- - -

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix
- - -

DECRET N° 71/281 du 23/8/71
portant réaménagement des taxes et redevance.
téléphoniques.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 9/64 du 25 Juin 1964 portant création de l'Office National des Postes et Télécommunications de la République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 64/328 du 23 Septembre 1964 portant organisation de l'Office National des Postes et Télécommunications de la République Populaire du Congo ;
Vu le rapport n° 40/70 du 29 Décembre 1970 du Directeur de l'Office National des Postes et Télécommunications de la République Populaire du Congo ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

D E C R E T E :

Article ler.- L'unité de taxe téléphonique passe de 25 à 30 francs CFA.

Article 2.- Les taxes et redevances téléphoniques sont, sur la base de la nouvelle valeur de l'unité de taxe, réaménagées conformément aux indications du tableau ci-annexé.

Article 3.- Il est institué un dépôt de garantie de 8.000 francs CFA par poste principal, de 2.000 francs CFA par poste supplémentaire, à verser lors de la souscription de tout nouvel abonnement.

Le dépôt de garantie est remboursé à la résiliation de l'abonnement.

Article 4.- Les présentes dispositions sont applicables à partir du ler Mars 1971.

.../...

Article 5.- Le Ministre du Développement, chargé de l'Agriculture, des Eaux et Forêts et le Secrétaire d'Etat au Développement, chargé des Postes et Télécommunications, de l'Aviation Civile, du Tourisme, de l'Urbanisme et de l'Habitat sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 23 AOUT 1971

Par le Président de la République,
Le Ministre du Développement, chargé
de l'Agriculture, des Eaux et Forêts,

Ange DIAWARA.-

Commandant Marien N'GOUABI.-

Le Secrétaire d'Etat au Développement,
chargé des Postes et Télécommunications,
de l'Aviation Civile, du Tourisme, de
l'Urbanisme et de l'Habitat,

Victor TAMBA-TAMBA.-